



agence nationale
de la cohésion
des territoires



ANNEXE 5

Lexique

**ORT d'Alès Agglomération
et des communes d'Anduze, de La Grand'Combe, de Saint-Hilaire de
Brethmas et de Saint-Jean du Gard**



Anduze
*Porte des
Cévennes*



**LA
GRAND'
COMBE**
Ma ville au naturel



COMMUNE DE
**Saint-Hilaire
de-Brethmas**



SAINT-JEAN DU GARD

ACV : Action Cœur de Ville

Le programme « Action cœur de ville » est un grand plan d'investissement public sur cinq ans (2018-2022) à destination des 222 villes intermédiaires qui structurent le territoire national. Il cible plus spécifiquement leurs centres-villes, qui rayonnent sur de larges bassins de vie. Il sera prolongé sur la période 2023-2026.

AEC : Autorisation d'Exploitation Commerciale

Une autorisation d'exploitation commerciale est un permis nécessaire à l'installation d'une surface de vente de plus de 1 000 m². Elle s'obtient soit auprès de la mairie, soit auprès de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

ANAH : Agence nationale de l'habitat

Créée par la loi de finances n° 70-1283 du 31 décembre 1971, l'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle de l'État. Sa mission est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et aux syndicats de copropriété fragiles et en difficulté.

DIIF : dispositif d'invention immobilière et foncière

Le dispositif d'invention immobilière et foncière est un dispositif d'aide de l'ANAH. C'est un outil au service de la requalification des centres-villes permettant de contribuer à la valorisation de biens vacants et/ou plus ou moins dégradés et à la dynamisation du marché immobilier local.

DPU renforcé : droit de préemption urbain renforcé

Le droit de préemption urbain est le droit permettant à son titulaire, une personne publique, d'acquérir prioritairement les biens immobiliers cédés sur une zone définie au préalable. Ce droit est attentatoire au droit de propriété et ne peut donc être exercé que pour des raisons d'intérêt général définies par la loi.

Il peut être renforcé lorsque la commune peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions normalement exclues sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

Groupement de communes ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle jusqu'en 2009 et taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

ORT : opération de revitalisation du territoire

L'opération de revitalisation du territoire vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

OPAH-RU : opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

L'OPAH permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Elle vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

PLH : programme local de l'habitat

Le programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat.

PLU : plan local d'urbanisme

Document d'urbanisme communal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

PVD : Petites Villes de Demain

« Petites villes de demain » est un programme porté par l'ANCT visant à améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentour, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

ScoT : schéma de cohérence territoriale

Le schéma de cohérence territoriale est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique.

VIR : vente d'immeubles à rénover

La vente d'immeubles à rénover est un dispositif d'aide de l'ANAH. C'est un outil au service de la requalification des centres-villes permettant de contribuer à la valorisation de biens vacants et/ou plus ou moins dégradés et à la dynamisation du marché immobilier local.

ZAN : zéro artificialisation nette

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Zéro artificialisation nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.